



ORDRE NATIONAL DES MÉDECINS  
Conseil National de l'Ordre

*Docteur Patrick BOUET*

*Président*

Mesdames, Messieurs les Présidents

Paris, le 31 août 2017

**Lettre circulaire**

CBG/DB/SP

Contact : Madame Cécile BISSONNIER-GILLOT - ☎ 01 53 89 32 58

E-mail : bissonnier.cecile@cn.medecin.fr

**Objet : Message urgent DGS: vaccination des élèves et étudiants des professions médicales et paramédicales contre l'hépatite B**

Mesdames, Messieurs les Présidents,

Le Professeur Vallet, Directeur général de la santé nous informe que la France fait face à une pénurie généralisée de vaccins adultes contre l'hépatite B.

Si les perspectives d'approvisionnement sont plutôt rassurantes pour la fin de l'année, un dispositif spécifique de gestion a été mis en œuvre afin que les élèves et étudiants des professions médicales et paramédicales soient bien protégés contre l'hépatite B à la rentrée de septembre 2017 et qu'ils puissent prendre leurs fonctions en stage.

Ainsi, lors de l'envoi du courrier de confirmation de l'inscription, les organismes de formation ont informé les étudiants et élèves des dispositions suivantes :

- Les personnes **non encore immunisées doivent consulter leur médecin traitant** afin qu'une **prescription unique de 2 doses de vaccin ENGERIX B 20 microgrammes/1 ml**<sup>®</sup> leur soit faite.
- Ces deux doses doivent être administrées à **un mois d'intervalle et la deuxième injection doit être réalisée au moins un mois avant le début du stage clinique.**
- La 3<sup>ème</sup> dose pourra être prescrite et administrée après la fin de la période de pénurie.

- Les élèves et étudiants s'approvisionnent en vaccins à la pharmacie à usage intérieur (PUI) autorisée à l'activité de rétrocession désignée proche de leur organisme de formation.
- L'administration des vaccins sera réalisée par le médecin traitant et exceptionnellement, s'il y a lieu, par le service santé au travail du lieu de stage.

La Direction générale de la santé a réalisé une enquête dont les résultats mettent en évidence un faible taux de vaccination. C'est la raison pour laquelle le Pr Vallet souhaite que notre Institution informe les médecins susceptibles d'être contactés par des étudiants qui souhaiteraient se faire vacciner de ces modalités d'organisation.

**Par ailleurs, compte tenu de l'imminence du début des stages prévus fin septembre, il est rappelé que les médecins prescrivent d'emblée 2 doses d'Engérix B20® aux étudiants afin de gagner en réactivité.**

Je vous remercie par avance de diffuser le plus largement possible cette information aux médecins de votre département.

Le Conseil national de l'Ordre des médecins postera ce message sur son site internet.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les Présidents, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Dr Jean-Marcel Mourgues  
Président de la section Santé Publique  
et Démographie Médicale



Dr Patrick BOUET  
Président

